

**ARRÊTÉ**

la convention conclue  
al de gériatrie et la fé-  
veoise des caisses-maladie

25 février 1976

**LE CONSEIL D'ÉTAT,**

22 quater, alinéa 5, de la  
sur l'assurance en cas de  
accidents, du 13 juin 1911

Arrête :

tion conclue entre l'hôpi-  
trie et la fédération gene-  
sises-maladie, le 15 janvier  
prouvée.

**ARRÊTÉ**

la convention conclue  
ation des pharmacies du  
Genève et la fédération  
so des caisses-maladie

Du 8 mars 1976

**LE CONSEIL D'ÉTAT,**

22 quater, alinéa 5, de la  
sur l'assurance en cas de  
l'acci du 13 juin 1911

Arrête :

tion conclue entre l'asso-  
pharmacies du canton de  
la fédération genevoise des  
die, le 26 février 1976, est

**ARRÊTÉ**

la convention conclue  
pital cantonal et la fé-  
veoise des caisses-maladie

Du 8 mars 1976

**LE CONSEIL D'ÉTAT,**

22 quater, alinéa 5, de la  
sur l'assurance en cas de  
accidents, du 13 juin 1911

Arrête :

tion conclue entre l'hôpi-  
et la fédération genevoise  
maladie, le 15 janvier 1976,  
ée.

**ARRÊTÉ**

le plan d'aménagement  
3 situé entre l'avenue des  
t la route du Pont-Butin,  
la fabrique d'horlogerie  
mba, commune de Lancy

Du 8 mars 1976

**LE CONSEIL D'ÉTAT,**

projet d'aménagement No  
dressé par le département  
publics, le 22 janvier 1976;  
rd du propriétaire intéres-

éavis du Conseil municipal  
mune de Lancy, du 25 fé-

**ARRÊTÉ**

relatif à la dénomination d'artères sur  
le territoire des communes de Belle-  
vue, Céligny, Collex-Bossy, Genève  
(section Petit-Saconnex), Genthod,  
Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy et  
Versoix

Du 8 mars 1976

**LE CONSEIL D'ÉTAT,**

vu l'accord de la commission canto-  
nale de nomenclature ;  
vu l'accord des communes intéres-  
sées ;  
vu le règlement sur la désignation  
des artères et la numérotation des bâ-  
timents du 19 février 1975,

Arrête :

Il est donné les noms de :

1. **Route de Lausanne**, à l'artère canto-  
nale faisant suite à la rue de Lau-  
sanne, dès le chemin de l'Impératrice  
et aboutissant au chemin de l'Ancien-  
Péage (à l'entrée de Versoix) en pas-  
sant sur le territoire des communes  
de Genève, Pregny-Chambésy, Belle-  
vue et Genthod.

2. **Route de Suisse**, à l'artère canto-  
nale faisant suite à la route de Lau-  
sanne, partant du chemin de l'Ancien-  
Péage et aboutissant à la limite can-  
tonale, y compris le tronçon sur la  
commune de Céligny.

L'A.C.E. du 24 décembre 1963 (Ver-  
soix), est complété dans ce sens.

3. **Route de Pregny**, à l'artère (en  
partie cantonale) partant du chemin  
de la Vie-des-Champs (Genève) et  
aboutissant à la place de Chambésy  
(Pregny-Chambésy).

4. **Route des Fayards**, à l'artère  
cantonale, partant de la frontière  
française — douane de Vireloup (Bel-  
levue) et aboutissant à la route de  
Lausanne (Versoix).

L'A.C.E. du 12 octobre 1962 est  
abrogé; l'A.C.E. du 1er mars 1963  
(Versoix) est modifié dans ce sens.

5. **Route de Ferney**, à l'artère can-  
tonale, partant de la place des Nations  
(Genève) et aboutissant à la fron-  
tière française, par le souterrain pas-  
sant sous la piste de l'aéroport.

6. **Chemin des Crêts-de-Pregny**, à l'ar-  
tère partant de l'Ancienne-Route  
(Grand-Saconnex) et aboutissant au  
chemin Palud (Pregny-Chambésy).

7. **Chemin de Machéry**, (lieu-dit) à  
l'artère partant du chemin des Crêts-  
de-Pregny (Grand-Saconnex) et abou-  
tissant au chemin du Joli-Bois (Pre-  
gny-Chambésy).

8. **Chemin de la Vie-des-Champs**, à  
l'artère partant de l'avenue de la Paix  
(Genève) et aboutissant au chemin  
des Crêts-de-Pregny (Grand-Saconnex  
et Pregny-Chambésy) de part et d'au-  
tre de l'avenue APPIA.

9. **Chemin de l'Impératrice**, à l'artère  
partant de la rue de Lausanne (Ge-  
nève) et aboutissant à la route de  
Pregny (Pregny-Chambésy).

10. **Route de Sauvigny**, à l'artère can-  
tonale, partant de la route de Suisse  
(place Georges-MUSSARD), et abou-

tissant à la frontière française et à la  
frontière vaudoise.

Ces nouvelles dispositions entreront  
en vigueur le 1er avril 1976.

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat :  
Jean-Paul GALLAND.

**ANNUAIRE OFFICIEL 1976**

Après l'élection récente des auto-  
rités fédérales et municipales, l'An-  
nuaire officiel de la République et  
canton de Genève contiendra en outre,  
comme celui de 1975, les numéros de  
téléphone des services de l'administra-  
tion cantonale.

La sélection téléphonique directe  
permet d'atteindre ces services sans  
l'intermédiaire des téléphonistes.

L'annuaire est complété par un  
répertoire alphabétique des renseigne-  
ments et des services administratifs et  
par un index nominatif des fonction-  
naires de l'Etat. Ces deux rubriques  
comportent également les numéros de  
téléphone.

L'Annuaire officiel doit paraître au  
début mars 1976 et peut être com-  
mandé dès maintenant en versant la  
somme de 16 F au compte de chèque  
postal 12-7245, administration de l'An-  
nuaire officiel.

Le chancelier d'Etat :  
Jean-Paul GALLAND.

CV10057

**Conseil d'Etat**

CV14303

**Profession d'agent  
en fonds de commerce**

Par arrêté du 8 mars 1976, le Con-  
seil d'Etat a suspendu les effets de  
son arrêté du 27 décembre 1968 au-  
torisant M. Michel Hegl, 32, rue des Noi-  
rettes, Genève, à exercer la profession  
d'agent en fonds de commerce.

Le chancelier d'Etat :  
Jean-Paul GALLAND.

Abonnez-vous à la  
FEUILLE D'AVIS officielle

important dans la destinée de notre cite, p  
chement de Genève à la Confédération helv

En l'an 1534, alors que Genève passait  
bourg se retira de l'alliance. Cependant, une  
geoisie fut scellée le 30 août 1584, entre  
Zurich.

Pour célébrer ses premiers liens avec l  
organise les 26 et 27 mai 1976 une fête  
hommage à ses alliés, Fribourg, Berne et  
héros, notamment Philibert Berthelier, un  
d'entre eux, qui ont défendu sa liberté.

**Grand Conseil**

**LES PROCHAINES SEANCES  
DU GRAND CONSEIL**  
auront lieu  
vendredi 19 mars 1976,  
à 17 h et 20 h 30.

**ELECTION**

Conformément à l'article 111 d  
glement du Grand Conseil, une ins-  
tion est ouverte en chancellerie d'  
service du Grand Conseil, jus-  
vendredi 19 mars 1976, à 14 h, et  
de l'élection :

- a) d'un juge au Tribunal de pre  
instance, en remplacement d  
Jacques Droin, élu juge à la  
de justice ;
- b) d'un juge d'instruction, en re  
cement de M. Robert Pagan, d  
sionnaire pour le 30 avril 197

Cette élection figurera à l'ord  
jour des séances du Grand Conse  
19 mars 1976.

Le président du Grand Cor  
Jules DUCRET.

**MÉMORIAL DES SEANCES  
DU GRAND CONSEIL**

Le Mémorial existe depuis le  
passé. La collection complète  
prend plus de 400 volumes. Dès  
le Mémorial renferme le compte  
intégral des débats du Grand Co

On y trouve aussi les textes de  
les élections, les rapports de la  
mission de grâce, la liste des na-  
lisés et les candidats à la natu-  
tion, les interpellations, les mo-  
lès résolutions, les pétitions, etc

En vente au service des public  
officielles, chancellerie d'Etat, le  
morial coûte 4 F le numéro. L'  
nement pour 1976 (30 à 40 fasci-  
est fixé à 60 F. CCP 12-9177.

Le chancelier d'  
Jean-Paul GALL



**AUTOS  
- AUTO-RADIOS -  
BATEAUX**

**AREA  
Electricité**

Atelier principal : rue Marziano 10 - Téléphone 43 59 20  
Succursale : rue du 31-Décembre 29 - Téléphone 36 91 12

**CAM  
MACHINES D**